



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Secteur social et médico social

NEGOCIATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE  
NATIONALE DU TRAVAIL DU 15.03.66

### PRIME DE 70 EUROS : L'AUMONE DES EMPLOYEURS DE LA CCNT 66

Lors de la Commission Nationale Paritaire de Négociations de décembre 2008, aucune organisation syndicale de salariés n'a accepté de signer l'avenant au rabais proposé par les employeurs ; celui-ci augmentait la valeur du point de 0,24 %... une aumône accordée par la Direction Générale de l'Action Sociale lors de la conférence salariale qui avait précédé.

Les trois syndicats d'employeurs ont donc décidé unilatéralement de transformer ces 0,24 % en une prime unique de 70 euros pour solde de 2008.

Lors de la CNPN du 19 février 2009, un avenant salarial prévoyant une augmentation de **1 % de la valeur du point pour toute l'année 2009** a été unanimement jugé insuffisant par les organisations de salariés.

D'autre part, il a fallu une "co-démonstration technique" de la CGC et de la CGT pour faire accepter la simple idée que 0,24 % transformés en 70 euros pour l'année 2008 n'était pas une mesure pérenne et qu'en agissant ainsi, les 0,24 % non ajoutés à la valeur du point en 2008 seraient perdus pour toutes les années à venir... *(les employeurs le savaient fort bien, mais ils ont simulé l'incompréhension durant un bon quart d'heure).*

**Finalement, ils ont décidé, après une suspension de séance, de proposer un avenant à 1,24 % à la CNPN du 4 mars 2009... On est bien loin des 2,15 % au 1/01/2008 !...**

Fait à Montreuil, le 03 mars 2009

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

Tél : 01 48 18 20 89  
Fax : 01 48 18 29 85

E-mail :  
ufas@sante.cgt.fr